



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

AO/Z00/DBA/024/2019

**FOURNITURE DE TENUES DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DE LA BCEAO-SIÈGE
AU TITRE DE LA PERIODE 2019 - 2021**

JUILLET 2019

1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'UMOA que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, sis à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet de sélectionner des prestataires pour la fourniture de tenues de travail au profit du personnel de la BCEAO-Siège au titre de la période 2019-2021.

3. Allotissement

Le marché est constitué de neuf (9) lots distincts ci-après :

- **Lot 1** : Fourniture de trois cent quatre-vingt-dix-sept (397) blouses, combinaisons et ensembles au profit de plusieurs catégories d'agents (trieuses, agents de sécurité, manœuvres, etc.) ;
- **Lot 2** : Fourniture de trois cent soixante-quatre (364) chemises « prêt-à-porter » au profit de plusieurs catégories d'agents (chauffeurs, huissiers, personnel de résidences, agents de sécurité et du poste de contrôle des accès etc.) ;
- **Lot 3** : Fourniture de cent trente-cinq (135) tenues de travail et accessoires (prêt-à-porter) au profit des agents du protocole, des résidences et assimilés ;
- **Lot 4** : Fourniture de cent quarante-huit (148) costumes bleus et blancs (prêt-à-porter) au profit des chauffeurs et maîtres d'hôtel ;
- **Lot 5** : Fourniture de quarante-huit (48) costumes bleu clair (prêt-à-porter) au profit des huissiers ;
- **Lot 6** : Fourniture de quatre vingt (80) costumes gris et marron (prêt-à-porter) au profit des agents de sécurité et du poste de contrôle des accès ;
- **Lot 7** : Fourniture de neuf cent quatre-vingt-six (986) paires de chaussures, cravates et autres accessoires pour plusieurs catégories d'agents (chauffeurs, huissiers, personnel de résidences, agents de sécurité et du poste de contrôle des accès etc.) ;
- **Lot 8** : Fourniture de deux cent trente-six (236) tenues de sécurité et accessoires pour plusieurs catégories d'agents (manœuvres, pompiers, agents de sécurité et du poste de contrôle des accès etc.) ;
- **Lot 9** : Fourniture de soixante-deux (62) polos et douze (12) casquettes pour le personnel du centre aéré de YOFF.

Chaque prestataire est libre de soumissionner pour le(s) lot(s) de son choix.

4. Durée du marché

A l'issue du processus d'évaluation, la BCEAO pourrait signer avec les soumissionnaires retenus sur la base de leurs prix unitaires, un contrat d'une durée maximale de trois (3) ans, soit une période de référence d'un an, renouvelable deux (2) fois à l'issue de l'évaluation satisfaisante des performances des prestataires.

5. Groupement

Le présent appel à concurrence est ouvert à tous les prestataires ou tout groupement de prestataires. En outre, les candidats devront fournir tout document que la Banque Centrale viendrait à exiger avant l'attribution du marché.

En cas de groupement, la seule forme autorisée par la Banque est le groupement solidaire. A ce titre, les soumissionnaires concernés devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties. Ce document devra, en outre, indiquer le chef de file dudit groupement.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêts devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en donnant les informations permettant d'apprécier ladite situation.

6. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat initial.

7. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

8. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Langue de soumission

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie de soumission est le franc CFA. Toutefois, l'euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

11. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. Ainsi, la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure de cet appel d'offres.

12. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **Fourniture de tenues de travail au profit du personnel de la BCEAO-Siège au titre de la période 2019-2021 (préciser le(s) lot(s))** » et adressées à Monsieur le Directeur du Budget et des Approvisionnements.

Les enveloppes intérieures comporteront en outre le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois (3) parties distinctes comme suit :

-
- présentation du prestataire ;
 - un échantillon complet de chaque article proposé ;
 - offre technique ;
 - offre financière.

12.1. Présentation du prestataire

La présentation du prestataire comprendra notamment, sa dénomination, son adresse complète, la date de création de la structure et le cas échéant, le registre de commerce.

Les soumissionnaires devront en outre indiquer le nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée par ce dernier dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peuvent être exigés avant la signature du contrat en cas d'attribution du marché.

12.2. Offre technique

L'offre technique comprendra au minimum :

- la description détaillée des articles proposés accompagnés des prospectus en couleur correspondant ;
- la liste des marchés similaires exécutés appuyés par les attestations de bonne exécution ;
- les marques, sources d'approvisionnement, les numéros de série et composition en ce qui concerne les articles importés ;
- les capacités logistiques et opérationnelles du prestataire (plateau technique, nombre d'employés disponibles) s'agissant des tenues à confectionner localement ;
- la liste des partenaires mobilisés pour faciliter la réalisation de la prestation ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- le planning de livraison ;
- toute autre information technique jugée utile.

12.3. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire comprendront :

- la lettre de soumission conformément au modèle type joint en annexe 1 ;
- le(s) devis quantitatif(s) et estimatif(s) rempli(s) conformément aux bordereaux des prix joints en annexe 2.

Pour chaque lot, le soumissionnaire indiquera les prix unitaires de tous les articles inclus dans le devis estimatif et quantitatif correspondant. Les éléments pour lesquels aucun prix unitaire n'est indiqué, ne seront pas payés par la Banque Centrale lorsqu'ils seront exécutés. Ils seront réputés avoir été inclus dans les autres prix unitaires figurant dans le devis quantitatif et estimatif concerné.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses, fournitures et livraisons, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, du lieu de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous les frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Les offres devront faire ressortir le coût en hors taxes et hors droits de douane (HT-HD) de l'ensemble des articles à fournir. Pour chaque exercice, les quantités peuvent être augmentées ou diminuées de 30%.

Les prix unitaires ne peuvent pas être modifiés à la hausse sur l'ensemble des trois (3) exercices. Cependant, en fonction des quantités, les tarifs peuvent connaître une baisse à la demande de la BCEAO.

12.4. Fourniture d'échantillons

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à son offre, un échantillon complet des articles proposés. Les échantillons des soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues leur seront retournés à leur frais. A ce titre, ils pourront commettre un service de courrier qui les récupérera dans un délai maximum d'une semaine. Passé ce délai, lesdits échantillons ne pourront pas être réclamés à la Banque Centrale.

13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

14. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint à l'**annexe 1** (Formulaire de soumission) sous peine de rejet de son offre à la discrétion de la Banque Centrale.

15. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres sous pli fermé devront être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA – BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5^e étage de la Tour le **vendredi 26 juillet 2019 à 17 heures TU au plus tard**.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi. Les offres envoyées par courrier électronique ne seront pas acceptées.

16. Coordonnées bancaires

Les soumissionnaires installés dans l'UMOA devront fournir dans leurs offres, les coordonnées bancaires suivant le canevas ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Les soumissionnaires hors UMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leur pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationale.

17. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Toutefois, la Banque Centrale se réserve le droit de demander des pièces administratives complémentaires aux soumissionnaires pressentis avant la signature du contrat.

L'évaluation des offres se fera par lot sur la base de leur conformité aux exigences du présent dossier d'appel d'offres d'une part, et d'autre part, à l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé aux ajustements des prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

Pour chaque lot, le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à cent pour cent (100%) des articles requis pour ce lot.

Les quantités peuvent être augmentées ou diminuées à hauteur de trente pour cent (30 %) à la discrétion de la Banque Centrale.

18. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

19. Attribution du marché

Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire dont les échantillons sont jugés conformes et l'offre financière économiquement la plus avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre ou d'annuler l'appel d'offres à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution définitive du marché, le prestataire retenu pour chaque lot devra se rendre au Siège de la BCEAO pour confirmer les mesures (encolure, taille, pointure, etc) des agents bénéficiaires.

20. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

21. Notification définitive du marché

Pour chaque lot, l'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

22. Lieu et modalités de livraison

La livraison sera effectuée au Siège de la BCEAO, Avenue Abdoulaye FADIGA, BP 3108 DAKAR-Sénégal, bureau 509 du 5^e étage de la Tour. Elle sera sanctionnée par un bordereau de livraison dûment signé par les Parties.

Les tenues livrées feront ensuite l'objet d'essais par les bénéficiaires. En cas de contrastes notamment entre les mesures prises et les pointures ou encolures effectives du personnel, le fournisseur procédera aux retouches appropriées, le cas échéant, au remplacement des articles défectueux dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de constatation des malfaçons.

22. Délai de livraison

22.1. Chaque soumissionnaire est tenu de proposer un délai de livraison qui court à compter de la date de signature du contrat.

22.2. Ce délai doit être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

23. Garantie contre les vices cachés

Les articles proposés doivent être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. Ils devront être également conformes aux échantillons soumis et acceptés par la Banque. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du prestataire.

24. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, le règlement sera effectué selon les modalités ci-après :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-dix (70 %) pour cent à la signature du bordereau de livraison par les deux (2) Parties.

25. Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

26. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : **courrier.zdba@bceao.int**. La BCEAO se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai de clôture.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse : www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

ANNEXE 1 : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture de tenues de travail au profit du personnel de la BCEAO-Siège au titre de la période 2019-2021 (Lot (s)...)

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture de tenues de travail au profit du personnel de la BCEAO-Siège au titre de la période 2019-2021, pour un montant deFCFA HT/HD ou.....euros.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
